

Règlement particulier du tournoi

Article 1 :

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la f.f.BaD et en règle avec celle-ci dans les catégories poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans.

Le juge arbitre du tournoi sera Hubert Sales

Le numéro d'autorisation au tournoi est: **20.OCCI.48/TI.F/002**

Article 2 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, et ce dans l'intérêt du tournoi.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles éditées par la f.f.BaD

Point particulier: si le volant touche le plafond:

- à l'engagement: il sera remis 1 fois
- au cours de l'échange : il sera faute

Article 4 : Horaires

La présentation des licences se fera le **dimanche 5 Décembre 2020** lors du pointage.

Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au juge arbitre ET à la table de marque.

Cinq minutes après le deuxième appel, le joueur absent du court sera déclaré W.O.

Article 5 : Volants

Le volant officiel du tournoi est:

RSL N°3 Tournay

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 6 : Tableaux

Le nombre de participant est limité à 70, les droits d'engagements sont de 10€ pour un tableau.

La date limite d'inscriptions est le **24 novembre 2020**, la priorité sera donnée aux premiers engagements reçus et réglés.

« Toutefois, si le nombre de participants est important, la priorité sera donnée aux inscriptions jeunes et aussi aux vétérans accompagnateurs. Il est d'ailleurs demandé sur le formulaire de préciser si vous accompagnez ou pas ».

Règlement du 9^e GARGAN JEUN'S du 5 Décembre 2020

Tableau autorisé, Simple pour les catégories jeunes et double pour les vétérans. Les rencontres se dérouleront par poule puis élimination directe dans la mesure du possible. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de scinder les séries selon le nombre de participants.

Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur. (2 sets gagnants de 21 points).

Le tirage au sort aura lieu le **27 novembre 2020**.

Le juge arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits, si aucun match du tableau n'est commencé.

Le tournoi est organisé avec le logiciel BadPlus.

Article 7 : Arbitrage

Tous Les matchs sont auto-arbitrés, toutefois en cas de demande un arbitre sera désigné par le juge arbitre.

Article 8 :

Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 9 :

Seul un responsable de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Article 10 :

Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de cette compétition.

Article 11 :

En cas de perte ou de vol, le comité d'organisation n'est pas responsable.

Article 12 :

Depuis le 9 septembre 2020, un protocole sanitaire est mis en place pour le bon déroulement de la compétition. Un référent COVID sera désigné pour s'assurer que tous les conseils pratiques édictés par la fédération soient respectés. Les recommandations seront affichées.

Il est rappelé que chaque joueur doit avoir avec lui masque et gel hydroalcoolique.

Le port du masque est obligatoire dans tous les déplacements dans le gymnase.

Article 13 :

Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu.

Article 14 :

Tout joueur absent sur le terrain **3 minutes** après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le juge arbitre.

Règlement du 9^e GARGAN JEUN'S du 5 Décembre 2020

Article 15 :

Tout joueur désirant s'absenter doit avertir le juge arbitre en respectant les articles 13 et 14.

Article 16 :

Le match devra commencer 3 minutes après l'appel ; temps d'échauffement, de mises en tenue et d'essai des volants inclus.

Article 17 :

Le temps de repos minimal entre la fin de son match précédent et l'annonce de son match suivant est de 20 minutes (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Les juges-arbitres pourront accorder un repos plus long si cela leur paraît nécessaire.

Article 18 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 19 :

Tout joueur connaît les sanctions qu'il encourt en cas de forfait notifié au comité d'organisation après la date du tirage au sort fixée au **27 novembre 2020** (cf. Règlement Général des Compétitions). Le joueur déclarant forfait doit prévenir le comité d'organisation et adresser les pièces justificatives à la Ligue Occitanie, dans un délai de cinq jours à compter du **5 décembre 2020**. Les forfaits non justifiés, notifiés au comité d'organisation après la date de constitution des tableaux, ne sont pas remboursés. Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation. Toute modification d'inscription par un joueur doit être notifiée par courriel et confirmée par téléphone aux organisateurs, étant précisé qu'il appartient au Juge Arbitre de valider ou non cette demande.

Article 20 :

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur les terrains.

Article 21 :

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

Article 22 :

La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.